



Information réglementée

Paris, le 5 janvier 2023

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société EDENRED à BNP Paribas Exane, à la date du 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 57 160 titres
- 17 570 506 € en espèces

- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 10 876
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 11 455
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 1 624 612 titres pour 80 030 572 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 1 567 452 titres pour 77 601 115 €

Il est rappelé que :

➤ lors du dernier bilan du 30 juin 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Aucun titre
- 21 465 117 € en espèces

- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 8 005
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 8 844
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 4 850 449 titres pour 215 145 693,52 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 5 042 228 titres pour 224 774 567,26 €

➤ lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 titre
- 10 000 000,00 € en espèces

La mise en œuvre du présent bilan est réalisée conformément à la Décision de l'AMF n° 2021-01 en date du 22 juin 2021, renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Le contrat de liquidité a été assuré par BNP Paribas Exane à compté du 5 juillet 2022 avec des moyens de 20 000 000 €.

Toutes les informations sur Edenred sont disponibles à partir de la rubrique Investisseurs / actionnaires en Information réglementée sur : www.edenred.com